

**L'Assemblée générale extraordinaire (AGE) de l'Association « Les Amis de Wissant » s'est tenue, à la suite de l'AGO.**

**L'Association compte à la date de l'AGE 210 membres : 103 étaient présents ou représentés. L'AGE peut valablement délibérer.**

**L'objet de cette AGE est la modification des statuts.**

**Il s'est avéré nécessaire de faire évoluer les statuts précédents, datant de 2004.**

**Les modifications ont été portées à la connaissance de tous les membres par le site internet et par courrier. Des modifications complémentaires, après avis d'un juriste, ont été ajoutées dernièrement :**

- **-suppression du mot « inscrit » lorsqu'il est associé à « présent ou représenté »**
- **-siège social doit être toujours en France**
- **-limiter le nombre maximum de pouvoirs par électeur,**
- **-période probatoire de 1 an pour les nouveaux inscrits avant de pouvoir voter.**

**Résultat du vote :**

**89 votants répartis comme suit : 88 d'accord et 1 ne se prononce pas.**

**La modification des statuts est donc adoptée.**

**Le président lève la séance à 12h15 et invite tous les membres au verre de l'amitié.**

Compte rendu établi par Philippe Gallois